



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6 480

Jeudi 15 Décembre 2016

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 432.10

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : -0,47%

VARIATION SUR L'ANNEE : +7,73%

TUNINDEX20 : 2 284.78

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : -0,60%

VARIATION SUR L'ANNEE : +8,09%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 789,68	-0,34%	7,55%
8300	INDICE DES BANQUES	3 468,76	-0,37%	9,82%
8500	INDICE DES ASSURANCES	8 960,44	-0,46%	-8,47%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 451,11	0,09%	-2,93%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 147,14	0,05%	-4,22%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	4 946,92	-0,01%	-3,45%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	4 907,69	-1,03%	10,74%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	1 564,61	-0,22%	1,83%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	5 706,20	-1,03%	6,06%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	2 216,28	-1,18%	41,60%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 242,79	-0,27%	14,61%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	765,84	-0,17%	12,48%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1 836,04	-0,15%	4,88%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE	VALEURS						INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	21-06-2016	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	9,500	9,500	9,400	9,500	9,400	B	1,920
2	1	0,650	06-05-2016	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	19,300	19,300	19,000	19,300	19,000		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,620	0,610	0,630	0,630	0,610		
4	5	1,500	20-07-2016	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	27,300	27,250	27,250	27,250	27,250		
5	10	4,000	15-06-2016	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	88,980	88,510	88,200	88,510	88,200		
6	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	18,000	17,800	17,990	18,000	17,720		
7	5	1,000	21-06-2016	TL - Tunisie Leasing	18,200	18,250	18,300	18,300	18,250		
8	1	0,300	03-06-2016	BT - Banque de Tunisie	7,800	7,800	7,790	7,800	7,770		
9	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	3,900	3,810	3,810	3,900	3,800		
10	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	9,140	9,110	9,190	9,190	9,100		
11	5	1,100	29-06-2016	AMEN BANK	24,200	24,300	24,000	24,300	24,000		
12	1	0,230	26-05-2016	ATB - Arab Tunisian Bank	4,700	4,700	4,700	4,710	4,700		
13	5	0,550	01-07-2016	UIB - Union Internationale de Banques	17,250	17,250	17,250	17,250	17,210		
14	5	1,500	15-07-2016	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	42,800	42,000	43,180	43,890	42,000		
15	5	0,850	26-05-2016	CIL - Compagnie Internationale de leasing	15,150	14,700	15,190	15,190	14,700		
16	1	0,220	20-06-2016	ATL - Arab Tunisian Lease	2,960	2,940	2,920	2,940	2,920		
17	1	0,230	01-07-2016	PGH - Poulina Group Holding	6,630	6,630	6,640	6,680	6,500		
18	10	9,200	01-06-2016	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	120,300	119,000	119,000	119,000	119,000		
19	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	2,590	2,600	2,520	2,630	2,520		
20	1	0,210	15-07-2016	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	3,800	3,760	3,710	3,760	3,710		
21	1	0,100	15-08-2016	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,970	1,970	1,920	1,980	1,920		
22	1	0,120	15-07-2016	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques	2,370	2,370	2,370	2,370	2,350		
23	10	1,400	15-06-2016	TJL - Attijari Leasing	18,540					H	8,960
24	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	3,040	2,960	3,000	3,000	2,960		
25	5	0,600	01-07-2016	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	8,990	8,850	8,850	8,850	8,810		
26	5	0,250	13-06-2016	MODERN LEASING	3,960	3,950	3,940	3,950	3,940		
27	1	0,050	23-09-2015	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,520	1,550	1,580	1,590	1,520		
28	1	0,045	15-07-2015	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	1,790	1,800	1,790	1,800	1,790		
29	1	0,300	15-06-2015	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	6,040	6,190	6,010	6,190	6,010		
30	1	0,100	04-08-2016	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,230	2,230	2,230	2,230	2,230		
31	5	0,650	31-07-2015	WIFACK INTERNATIONAL BANK	6,300	6,300	6,300	6,300	6,290		
32	1	0,240	30-06-2016	Société ESSOUKNA	3,750	3,750	3,750	3,750	3,750		
33	1	0,240	18-10-2016	ADWYA - Société Adwya	6,330	6,330	6,260	6,330	6,260		
34	1	0,200	26-07-2016	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	2,840	2,840	2,830	2,860	2,830		
35	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	1,270	1,260	1,240	1,260	1,240		
36	1	0,570	11-07-2016	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,570	7,600	7,650	7,780	7,600		
37	5	0,410	24-06-2016	HANNIBAL LEASE	8,700						
38	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	2,800						
39	5	0,500	11-07-2016	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,200	8,180	8,200	8,220	8,180		
40	1	0,650	27-06-2016	ENNAKL Automobiles	14,400	14,400	14,400	14,400	14,200		
41	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	3,640	3,680	3,610	3,680	3,600		
42	1	0,225	17-06-2016	OTH - One Tech Holding	8,200	8,000	8,200	8,200	8,000		
43	1	0,920	11-07-2016	CITY CARS	15,600	15,500	15,320	15,500	15,320		
44	1	1,400	15-05-2016	EURO-CYCLES	42,100	41,900	41,000	41,900	40,840		
45	1	0,210	15-06-2016	CELLCOM	6,040						
46	1	0,285	28-06-2016	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,500	13,400	13,430	13,430	13,350		
47	2	0,200	12-07-2016	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	3,190	3,120	3,160	3,160	3,050		
48	1	0,200	01-07-2016	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000		
49	10	0,450	30-06-2016	Société Délice Holding	15,400	15,300	15,400	15,400	15,300		
50	1	0,065	22-07-2016	UADH - Universal Auto Distributors Holding SA.	4,000	4,080	4,080	4,080	4,080		
51	1	0,310	28-06-2016	UNIMED - Unité de Fabrication de Médicaments	10,130	10,020	10,130	10,250	10,020		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE	VALEURS				INDICATEUR	SEUIL
52	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Émirats (ADP)	18,570			H	3,900
53	1	0,550	08-04-2016	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	10,200				
54	25	5,000	20-06-2016	Air Liquide Tunisie	144,530				
55	5	1,100	27-06-2016	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,010				
56	10	2,000	03-05-2016	Placements de Tunisie - SICAF	40,170				
57	5	2,000	15-05-2016	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	36,000				
58	10	0,800	18-08-2016	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	23,470				
59	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,740	3,900	3,900		
60	10	5,000	10-08-2015	ALKIMIA - Société Chimique	48,700	48,600	48,600		
61	1	0,500	20-06-2016	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	9,900				
62	1	0,450	18-07-2016	SMG - Société Magasin Général S.A.	25,300	25,300	25,300		
63	5	1,000	23-05-2016	SALIM - Société d'Assurances SALIM	42,500				
64	5	0,200	10-09-2015	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	9,780	9,770	10,220		
65	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,160				
66	1	0,100	01-07-2016	BEST LEASE	1,690				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
67	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	1,940	1,900	1,890	1,930	1,890		
68	1			Société SERVICOM	8,700	8,440	9,070	9,070	8,440		
69	1			Société Carthage Cement	2,090	2,090	2,050	2,090	2,030		
70	1	0,350	23-06-2016	Société HEXABYTE	5,140	5,130	4,910	5,130	4,910		
71	1			Société AE TECH	0,950	0,910	0,940	0,950	0,910		
72	1	0,100	01-08-2016	Société LAND'OR	9,500	9,410	9,390	9,450	9,310		
73	1	0,450	30-06-2016	Société New Body Line	7,000	7,000	6,990	7,000	6,900		
74	1	0,060	17-08-2015	SOTEMAIL	2,260	2,260	2,320	2,320	2,260		
75	1	0,085	08-07-2016	Société CEREALIS SA	5,190	5,040	5,190	5,190	5,040		
76	1	0,025	03-08-2016	TGH - Société Tawasol Group Holding	0,550	0,540	0,550	0,550	0,540		
77	1	0,050	25-05-2016	Société OfficePlast	3,800	3,800	3,780	3,800	3,700		

H : Réserve à la hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
78	1			MIP – Maghreb International Publicité	1,250				

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
79	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	2,240				

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu			DERNIERE	ÉCHEANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	INTERETS	RESERVATION	
	VALEURS			ÉCHEANCE	PRECEDENTE	REFERENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA											
80	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2016	100,000					
81	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2016	100,700					
82	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	84,000					
83	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2016	98,750					
84	BTA 12ANS 5,6% AOÛT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2016	95,900					
85	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	12-10-2016	99,400					
86	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2016	97,300					
87	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	15-01-2016	99,600					
88	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	14-10-2016	96,390					
89	BTA 10 ANS 6% AVRIL 2024	V. F. : 1 000 Dinars	B0424	10-04-2024	08-04-2016	100,000					
90	BTA 6 ANS 5,75% JANVIER 2021	V. F. : 1 000 Dinars	B0121	13-01-2021	13-01-2016	100,000					
91	BTA 8 ANS 6% AVRIL 2023	V. F. : 1 000 Dinars	B0423	13-04-2023	13-04-2016	100,000					
92	BTA 11ANS 6,3% OCTOBRE 2026	V. F. : 1 000 Dinars	B1026	13-10-2026	14-10-2016	97,400					
93	BTA 8 ANS 6% JANVIER 2024	V. F. : 1 000 Dinars	B0124	13-01-2024		100,000					
94	BTA 12 ANS 6,7% AVRIL 2028	V. F. : 1 000 Dinars	B0428	13-04-2028		100,000					
95	BTA 6 ANS 6% FEVRIER 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0222	15-02-2022		100,000					
96	BTA 10 ANS 6,3% MARS 2026	V. F. : 1 000 Dinars	B0326	15-03-2026		100,000					
97	BTA 7 ANS 6% OCTOBRE 2023	V. F. : 1 000 Dinars	B1023	12-10-2023		100,000					
EMPRUNT NATIONAL											
98	E NAT 5,95% 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise		NA19	20-06-2019	20-06-2016	96,060	96,060	96,060	0,224		
99	E NAT 6,15% 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise		NB21	20-06-2021	20-06-2016	98,700					
100	E NAT 6,35% 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise		NC24	20-06-2024	20-06-2016	100,000					
101	E NAT HASSN 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise		NA19H	20-06-2019	20-06-2016	94,090					
102	E NAT HASSN 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise		NB21H	20-06-2021	20-06-2016	100,000					
103	E NAT HASSN 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise		NC24H	20-06-2024	20-06-2016	100,000					
LES EMPRUNTS											
104	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2016	100,000						
105	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2016	100,000						
106	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2016	100,000						
107	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2016	100,000						
108	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09	BE11F	09-02-2032	09-02-2016	100,000						
109	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019	09-02-2016	100,000						
110	ATTIJARI BANK EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2016	100,000						
111	EO ATTIJARI BANK Subordonné 2015 Fixe Cat. A 5ans AP à 7,40% j. 30/10	JS5AF	30-10-2020	30-10-2016	100,000						
112	EO ATTIJARI BANK Subordonné 2015 Fixe Cat. B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 30/10	JS5BF	30-10-2022	30-10-201							

N°	Groupe 21 - Continu				DERNIERE	ÉCHEANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	INTERETS	RESERVATION	
	VALEURS				ÉCHEANCE	PRECEDENTE	REFERENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
184	U I B	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2016		100,000					
185		EO UIB 2009 – 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2016		100,000					
186		EO UIB 2009 – 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2016		100,000					
187		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2016		100,000					
188		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2016		90,960					
189		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2016		99,090					
190		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020	10-01-2016		100,000					
191		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023	10-01-2016		100,000					
192		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033	10-01-2016		100,000					
193		EO UIB Subordonné 2015 - Fixe Catégorie A Sans AP à 7,40% j. 18/06	US5AF	18-06-2020	18-06-2016		100,000					
194	C I L	EO UIB Subordonné 2015 - Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+1,95% j. 18/06	US5AV	18-06-2022	18-06-2016		100,000					
195		EO UIB Subordonné 2015 - Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 18/06	US5BF	18-06-2022	18-06-2016		100,000					
196		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2016		100,000					
197		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2016		100,000					
198		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2016		100,000					
199		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018	22-02-2016		100,000					
200		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018	22-02-2016		100,000					
201		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A Sans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018	06-12-2016		99,120					
202		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020	06-12-2016		100,000					
203		EO CIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 15/07	CL41F	15-07-2019	15-07-2016		100,000					
204	BTKD	EO CIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/07	CL41V	15-07-2019	15-07-2016		100,000					
205		EO CIL 2014 / 2 5ans AP à 7,60% j. 30/01	CL42	30-01-2020	30-01-2016		100,100					
206		EO CIL 2015 / 1 Fixe 5ans AP à 7,65% j. 15/06	CL51F	15-06-2020	15-06-2016		100,000					
207		EO CIL 2015 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 2,00% j. 15/06	CL51V	15-06-2020	15-06-2016		100,000					
208		EO CIL 2015 / 2 Fixe 5ans AP à 7,65% j. 30/10	CL52F	30-10-2020	30-10-2016		100,390					
209		EO CIL 2015 / 2 Variable 5ans AP à TMM+ 2,00% j. 30/10	CL52V	30-10-2020	30-10-2016		100,000					
210		EO CIL 2016 / 1 Fixe 5ans AP à 7,5% j. 16/05	CL61F	16-05-2021			100,000					
211		EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTk9A	26-02-2017	26-02-2016		100,000					
212		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTk9B	26-02-2020	26-02-2016		100,000					
213		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTk9C	26-02-2025	26-02-2016		100,000					
214	ATL	EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTk9D	26-02-2030	26-02-2016		100,000					
215		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6.30% j. 15/11	BTk2F	15-11-2019	15-11-2016		98,830					
216		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75%j. 15/11	BTk2V	15-11-2017	15-11-2016		100,000					
217		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 15/12	BS4AF	15-12-2019	15-12-2016		100,000					
218		EO BTK Subordonné 2014/1 Variable Catégorie A Sans AP à TMM+ 1,9% j. 15/12	BS4AV	15-12-2019	15-12-2016		100,000					
219		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 15/12	BS4BF	15-12-2021	15-12-2016		100,000					
220		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2016		99,750					
221		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2016		100,000					
222		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2015		100,000					
223		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2015		100,000					
224	MEUBLATEX	EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2016		99,260					
225		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2015		100,000					
226		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2016		99,190					
227		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2016		100,000					
228		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020	15-11-2016		100,000					
229		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020	15-11-2016		100,000					
230		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019	17-03-2016		100,000					
231		EO ATL 2014/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+1,9% j. 19/05	AL42A	19-05-2019	19-05-2016		100,000					
232		EO ATL 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 19/05	AL42B	19-05-2019	19-05-2016		100,000					
233		EO ATL 2014/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 19/05	AL42C	19-05-2021	19-05-2016		100,000					
234	ATTIJARI LEASING	EO ATL 2014/3 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,60% j. 09/02	AT43A	09-02-2020	09-02-2016		100,000					
235		EO ATL 2014/3 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 09/02	AT43C	09-02-2022	09-02-2016		100,000					
236		EO ATL 2015-1 Catégorie A 5ans AP à 7,65% j. 13/07	AT51A	13-07-2020	13-07-2016		100,000					
237		EO ATL 2015-1 Catégorie B 5ans AP à TMM +2,30% j. 13/07	AT51B	13-07-2020	13-07-2016		100,000					
238		EO ATL 2015-1 Catégorie C 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 13/07	AT51C	13-07-2022	13-07-2016		100,000					
239		EO ATL 2015/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,50% j. 25/02	AL52A	25-02-2021			100,000					
240		EO ATL 2015/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+2,35 j. 25/02	AL52B	25-02-2021			100,000					
241		EO ATL 2015/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 25/02	AL52C	25-02-2023			100,000					
242		EO ATL 2016/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,50% j. 27/06	AL61A	27-06-2021			100,000					
243		EO ATL 2016/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 27/06	AL61C	27-06-2023			100,000					
244	MOD.LEASING	EO Meublateg 20015 Fixe Tr A 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06	MX15A	30-06-2023			100,000					
245		EO Meublateg 20015 Fixe Tr B 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06	MX15B	30-06-2023								

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
320				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPD A)	3,490				
321				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 – MNP11)	8,050				
322				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 – MNP12)	2,620				
323				MONOPRIX (da. 1/5. 16/06/2015 – MNP15)	1,980				
324				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	23,750				
325				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	17,160				
326				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	40,850				
327				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	27,240				
328				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	4,030				
329				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	3,740				
330				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	3,860				
331				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	3,170				
332				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	5,100				
333				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	1,590				
334				SFBT (da. 1/8 20/05/2014- SFB14)	3,650				
335				SFBT (da. 1/6 12/05/2015- SFB15)	3,990				
336				SFBT (da. 1/7 04/05/2016- SFB16)	2,850			B	
337				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	1,150				
338				TUNISAIR (da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,140				
339				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,120				
340				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,110				
341				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,100				
342				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,050				
343				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 – TAI08)	0,150			B	
344				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,060			B	
345				SPDIT (da. 1/24 03/05/2012 – SPD12)	0,470				
346				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,290				
347				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,080				
348				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,050				
349				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,050				
350				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,100				
351				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,260				
352				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 – AMS13)	0,390				
353				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	2,070				
354				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,330				
355				BIAT (da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	7,500				
356				BIAT (da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	4,120				
357				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,550				
358				BH (da 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,470				
359				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,130				
260				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,840				
261				BH (da. 1/3. 27/07/2015 - BH15)	5,940				
262				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	2,820				
363				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 – TLD01)	11,280				
364				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 – TLS02)	7,520				
365				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 – TLS03)	5,460				
366				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 – TLS04)	3,950				
367				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,550				
368				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,540				
369				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,530				
370				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,520				
371				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 – TLS10)	0,260				
372				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 – TLS13)	0,920				
373				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 – TLS14)	0,850				
374				Tunisie Leasing (da. 2/43. 02/02/2015 – TLS15)	0,960				
375				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	2,830				
376				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,320				
377				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,810				
378				BT (da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	9,080				
379				BT (da. 1/2 10/06/2009 – BTDA9)	4,580				
380				BT (da. 1/3 28/06/2013 – BT13)	2,860				
381				BT (da. 1/5 03/06/2016 – BT16)	1,560				
382				Air Liquide Tunisie (da 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	169,700	1,350	1,350		
383				Air Liquide Tunisie (da 1/6 22/06/2001 – ALQ01)	98,630				
384				Air Liquide Tunisie (da 1/6 16/09/2002 – ALQ02)	84,300				
385				Air Liquide Tunisie (da 1/8 02/09/2003 – ALQ03)	57,050				
386				Air Liquide Tunisie (da 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	39,890				
387				Air Liquide Tunisie (da 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	29,550				
388				Air Liquide Tunisie (da 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	26,980				
389				Air Liquide Tunisie (da 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	25,360				
390				Air Liquide Tunisie (da 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	26,180				
391				Air Liquide Tunisie (da 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	21,550				
392				Air Liquide Tunisie (da 1/11 06/09/2010 – ALQ10)	22,240				
393				Air Liquide Tunisie (da 1/11 05/09/2011 – ALQ11)	20,400				
394				Air Liquide Tunisie (da 1/15 03/09/2012 – ALQ12)	14,520				
395				Air Liquide Tunisie (da 1/11 02/09/2013 – ALQ13)	16,700				
396				Air Liquide Tunisie (da 1/12 15/09/2014 – ALQ14)	13,290				
397				Air Liquide Tunisie (da 1/25 07/09/2015 – ALQ15)	6,190				
398				Air Liquide Tunisie (da 1/28 05/09/2016 – ALQ16)	5,160				
399				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,780				
400				UBCI (da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	22,600				
401				UBCI (da. 1/2 15/07/2010 - UBC10)	17,520				
402				UBCI (da. 8/33 14/10/2013 - UBC13)	6,510				
403				BNA (da. 1/10 04/05/2009 – BNA09)	1,080				
404				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,500				
405				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,240				
406				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,180				
407				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,510				
408				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,470				
409				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 – ABDA9)	2,620				
410				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 – AB13)	2,830				
411				AMEN BANK (da. 1/24. 01/08/2016 – AB16)	1,020	0,910	0,910		
412				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,950				
413				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 – ATB08)	0,610				
414				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 – ATB10)	0,350				
415				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,360				
416				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,600				
417				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	6,910				
418				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	18,100				
419				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 – SIM08)	13,150				
420				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 – SIM10)	9,500				
421				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 – SIM12)	7,480				
422				SIMPAR (da. 2/9. 01/07/2014 – SIM14)	10,080				
423				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	9,480				
424				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	6,320				
425				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	7,840				
426				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,750				
427				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,890				
428				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,450	0,400	0,400		
429				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,220				
430				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,610	0,600	0,600		
431				SMG (da. 1 /2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	12,880				
432				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	0,900				
433				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	0,880				
434				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,740				
435				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,330				
436				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,160				
437				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,480				
438				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,460				
439				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	0,950				
440				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	2,430				
441				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 – STV12)	1,910				
442				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 – STV13)	0,710				
443				SOTUVER (da. 3/41. 01/07/2014 – STV14)	0,320				
444				SOTUVER (da. 3/40. 20/07/2015 – STV15)	0,320				
445				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 – MGR10)	0,770				
446				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,680				
447				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,330				
448				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,380				
449				SIAME (da. 1/25. 28/072004 - SIA04)	0,110				
450				ATTIJARI LEASING Action Rompue – TJLR	6,720				
451				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	4,870				
452				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	0,800				

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
453				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,520				
454				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,380				
455				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,530				
456				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,610				
457				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,350				
458				SOTRAPIL (da. 1/17. 20/06/2014 - SPL14)	0,620				
459				SOTRAPIL (da. 1/32. 18/06/2015 - SPL15)	0,290				
460				SOTRAPIL (da. 1/39 01/07/2016 - SPL16)	0,230				
461				MODERN LEASING (da. 1/4. 25/05/2015 - ML15)	1,050	0,880	0,880	B	
462				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,380				
463				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,240				
464				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,110				
465				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,210				
466				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,040				
467				SOMOCER (da. 2/35. 23/12/2013 - SOM13)	0,110	0,010	0,010		
468				SOMOCER (da. 3/37. 25/08/2014 - SOM14)	0,130	0,010	0,010		
469				SOMOCER (da. 1/23. 20/10/2015 - SOM15)	0,060				
470				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,390				
471				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,320				
472				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	0,680				
473				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,430				
474				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,060				
475				GIF FILTER SA (da. 4/237. 27/04/2015 - GIF15)	0,040				
476				GIF FILTER SA (da. 5/429. 31/07/2015 - GIF52)	0,020	0,030	0,030		
477				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,290				
478				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	2,340				
479				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	0,850				
480				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,390				
481				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,280				
482				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,300				
483				EL WIFACK (da. 1/2. 12/10/2015 -WIF15)	3,150				
484				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,300				
485				SOKNA (da. 2/5. 01/07/2014 - SOK14)	1,690				
486				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,240				
487				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	2,060				
488				ADWYA (da. 1/5. 04/08/2014 - ADW14)	1,650				
489				ADWYA (da. 1/12. 31/12/2015 - ADW15)	0,610	0,610	0,610		
490				ADWYA (da. 1/8. 07/11/2016 - ADW16)	0,790	0,700	0,700		
491				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,440			B	
492				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,690				
493				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,160			B	
494				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,640				
495				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,210	0,010	0,010		
496				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,080	0,010	0,010		
497				TPR (da. 1/9. 26/07/2016 - TPR16)	0,320			B	
498				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,090				
499				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,130				
500				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,830				
501				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,800	0,010	0,010		
502				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,040			B	
503				New Body Line (da. 1/45. 16/12/2013 - NBL13)	0,180	0,140	0,140		
504				EURO-CYCLES (da. 1/2. 01/06/2016 - ECY16)	21,050	19,020	19,020		
505				SAH (da. 1/7. 05/08/2014 - SAH14)	2,460				
506				SAH (da. 1/20. 05/09/2014 - SAH42)	0,840	0,720	0,720		
507				SAH (da. 1/5. 23/06/2015 - SAH15)	2,760				
508				UNIMED (da. 76/509. 26/07/2016 - UMD16)	1,510	1,440	1,440		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
509	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	3,330				
510	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	7,000				
511	1	0,300	30-06-2016	AMI - Assurances Multirisques Ittihad	14,520	14,300	14,400		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDEnte	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance					
27									
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie					
27	1/28	15-12-94							
29	1/29	18-12-95							
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole					
21	1/3								
27	1/3								
33	1/4	01-01-86							
41	1/11	01-10-91							
45	1/20	15-02-94							
49	1/30	02-05-95							
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie					
33	1/15	20-01-95							
123	3/5			BT - Banque de Tunisie					
132	2/5								
138	1/10	15-07-94							
141	1/10	29-05-95							
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque					
46	1/24	18-01-93							
49	1/25	18-07-94							
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					
63	1/6	01-09-93							
66	1/8	01-09-94							
69	1/10	11-09-95							
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing					
6	1/17	11-04-94							
8	1/18	15-05-95							
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie					
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat					

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Groupe GMT	10	15.930	18-11-2016	16.000		670	TSI	31-12-2016	16-12-2016
Sté Pharmalys Tunisie – ex : Sté DORCAS NUTRITION (49,00% du capital)	10	16.160	09-12-2016	16.160		161 700	TSI	31-12-2016	16-12-2016
Sté des Produits Pharmaceutiques - SOPROPHA	5	5.000	15-07-2016	5.000		1 763	BNAC	31-12-2016	16-12-2016
Sté des Produits Pharmaceutiques - SOPROPHA	5	5.000	15-07-2016	5.000		2 500	BNAC	31-12-2016	16-12-2016

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 25/08/2016, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SANIMED se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de **4,560 DT** l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération:

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/12/2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13/05/2016 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société SANIMED et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SANIMED réunie le 15/08/2016 a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 3 760 000 DT pour le porter de 8 640 000 DT à 12 400 000 DT et ce par la création et l'émission de 3 760 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 4,560 DT l'action soit 1 DT de nominal et 3,560 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/08/2016, a décidé, au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital décidée, de limiter le montant de l'augmentation du capital social au montant des souscriptions à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quart (3/4) du montant décidé de l'augmentation du capital.

La même Assemblée a délégué au Conseil d'Administration de la société les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la libération et généralement de prendre toutes les mesures permettant la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration réunit le 15/08/2016 a fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er Janvier 2016.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15/08/2016 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de Capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital, au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'émission se fera par le moyen d' :

Une Offre à Prix Ferme (OPF) de 376 000 actions nouvelles, représentant 10% de l'offre globale, 16,67% de l'offre au public et 3,03% du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la BVMT.

Un Placement Global de 1 880 000 actions nouvelles, représentant 50% de l'offre globale, 83,33% de l'offre au public et 15,16% du capital social de la société après augmentation, auprès d'investisseurs institutionnels ou autres qu'institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et Maxula Bourse et dirigé par l'AFC désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

Un Placement Privé de 1 504 000 actions représentant 40% de l'émission globale et 12,13% du capital social de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et Maxula Bourse et dirigé par l'AFC désigné comme établissement chef de file.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- ✓ Quelque soit le porteur des titres,
- ✓ Après information préalable du CMF,
- ✓ Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 BP 68 Markez Sahnoun 3012 Sfax - Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est soumise aux dispositions du Code d'Incitation aux investissements promulgué par la loi 93-120 du 27 décembre 1993. (Les dispositions du code d'Incitation aux Investissement demeurent applicables jusqu'à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2017, de la nouvelle loi sur l'investissement promulguée le 30 septembre 2016.)

Date de constitution : 27 Avril 1998

Capital social: Le capital social de SANIMED s'élève à 8 640 000 dinars divisé en 8 640 000 actions ordinaires de nominal un (1) dinar entièrement libérées

Objet social: La société a pour objet la fabrication des matériaux de construction et principalement les articles sanitaires de tous genres ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières ou mobilières se rattachant à l'objet social ou pouvant en favoriser son développement, et toutes autres opérations permettant directement ou indirectement à la réalisation de l'objectif de la société ou à son élargissement et son développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **05/12/2016 au 16/12/2016 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **05/12/2016**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/12/2016 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2016**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action SANIMED, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 4,560 DT aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global et pour le Placement Privé.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société SANIMED dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande de souscription. En cas de satisfaction partielle des demandes de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions SANIMED dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, AFC et MAXULA BOURSE et dirigé par AFC désigné comme établissement Chef de file, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription des actions de la société SANIMED exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse AFC et MAXULA BOURSE sont seuls habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d’actions de SANIMED exprimées dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Le jour de dénouement de l’offre, le montant de l’augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° **01 700 0221192005754 64** ouvert auprès de l’Arab Tunisian Bank, conformément à l’état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L’opération proposée porte sur une offre de 3 760 000 actions nouvelles émises à l’occasion de l’augmentation de capital représentant 30,32% du capital après la réalisation de l’augmentation.

6-1 Offre à Prix Ferme

Dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme, **376 000 nouvelles actions** à émettre en numéraire seront offertes à une seule catégorie.

Les 376 000 actions offertes dans le cadre de l’OPF seront réservées aux **Institutionnels tunisiens et/ou étrangers** et aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères**, sollicitant au minimum 500 actions et au maximum 62 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social après augmentation) et 376 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l’OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que défini au niveau de l’article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l’actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l’OPF n’auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et au Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs :

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l’heure et la date de dépôt, la quantité d’actions demandées et l’identité complète du souscripteur.

L’identité complète du donneur d’ordre comprend :

- Pour les personnes physique majeurs tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d’identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d’identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d’inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l’agrément et l’identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu’OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d’inscription au registre de commerce, s’il y’a lieu. Pour les sociétés d’investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d’investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), l’identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d’actions qui ne peut être inférieure à 500 actions, ni supérieur à :

- 62 000 actions pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation ;
- 376 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de la demande de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d’antériorité n’est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l’Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu’elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d’autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d’un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demande de souscription équivalent au nombre d’enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d’un extrait de naissance.

Tout souscripteur ne peut émettre qu’une seule demande de souscription déposée auprès d’un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d’actions demandé sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L’ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modalité de satisfaction des demandes de souscriptions :

Les demandes de souscriptions seront satisfaites au prorata sur la base d’un taux d’allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera reparté par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 62 000 actions pour les non Institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l’OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que défini au niveau de l’article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l’actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme, en cas d’excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

6.2 Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, **1 880 000 actions nouvelles**, émises à l’occasion de l’augmentation de capital, soit 15,16% du capital après réalisation de l’augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels ou autres qu’institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant souscrire au minimum pour un montant de 250 000 DT.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d’un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et MAXULA BOURSE et dirigé par AFC désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d’ordre.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l’heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l’identité complète du donneur d’ordre (l’adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d’institutionnels.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d’actions qui ne peut être inférieur à **54 824 actions**, soit l’équivalent d’un montant minimum de **250 000 DT** ni supérieur à **620 000 actions** pour les institutionnels et à **62 000 actions** pour les non institutionnels.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE

En outre, les demandes de souscription par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande de souscription. Toute violation de cette condition entraine la nullité de la demande de souscription.

Les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et sera centralisé par l'AFC, intermédiaire en bourse.

6.3 Placement Privé

Dans le cadre du Placement Privé, **1 504 000 actions nouvelles** représentant **12,13%** du capital de la société après augmentation seront offertes.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

7- Transmission des demandes de souscriptions et centralisation

7.1 Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent, **par catégorie**, les états des demandes de souscriptions reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon le modèle établi par la Bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **Mardi 20 décembre 2016 à 17h00**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au : Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II. Un récépissé horodaté est remis à l'Intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

7.2 Placement Global :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file AFC, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file AFC, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

7.3 Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file AFC intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société AFC intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

8-Ouverture des plis et dépouillement :

8.1 Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, **le mercredi 21 décembre 2016**, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et de MAXULA BOURSE, intermédiaire en Bourse Co-introducteur, en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT , des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8.2 Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous plis fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La Commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

8.3 Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription dans le cadre aussi bien du Placement Global que du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite favorable (**souscription au moins des 3/4 du montant de l'augmentation de capital**), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en Bourse, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire en Bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 11/10/2016, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société SANIMED le code ISIN : **TN0007730013** et aux actions nouvelles le code ISIN : **TN0007730021**.

La société SANIMED s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'AFC intermédiaire en Bourse.

11- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

12- Avantage fiscal

Avantage fiscal dans le cadre d'une société qui adhère à un Programme de Mise à Niveau: le Décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011 a porté sur l'adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec le champ d'intervention des sociétés d'investissement à capital risque SICAR et des fonds communs de placement à risque FCPR, notamment dans le cas de la souscription dans des actions nouvellement émises par des entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau.

C'est le cas de SANIMED qui adhère à son deuxième programme de mise à niveau, le comité de pilotage du programme de mise à niveau COPIL a décidé lors de sa réunion du 29 avril 2016 l'attribution d'une prime de mise à niveau de 975 000 dinars.

13- Listing sponsor

La société AFC, intermédiaire en Bourse a été désignée par la société SANIMED pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SANIMED sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SANIMED doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marche Financier doit être informé de toute désignation.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE

14- Contrat de liquidité

L'actionnaire de référence AB-CORPORATION s'est engagé à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de SANIMED et qui se présente comme suit:

- Une somme en numéraire de 800 000 DT
- Un total de 176 000 actions.

Ce contrat a été confié à MAXULA Bourse, intermédiaire en bourse.

15- Régulation du cours boursier

L'actionnaire de référence AB Corporation de la société SANIMED s'engage, après l'introduction de la société en bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse MAXULA Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N°16-0948 du 18 Novembre 2016 et du document de référence « SANIMED 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 18 novembre 2016 sous le N°16-006.

La note d'opération et le document de référence « SANIMED 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SANIMED », de l'AFC, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur les sites internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.tn et de la Bourse : www.bvmt.com.tn

ADMISSION DE LA SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS «SAM»

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 07 décembre 2016, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des **4 213 360** actions de nominal un dinar chacune constituant le capital actuel de la société SAM.

Diffusion des titres offerts

L'Offre globale porte sur la cession de **1 521 023** actions existantes, soit **36,1%** du capital social.

Intermédiaire introducteur : MCP.

Evaluateur : MCP.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « OFFICEPLAST » SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 10 DECEMBRE 2016

A partir du 16 décembre 2016,

- Les 6 242 160 actions anciennes de la société « OfficePlast » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :
 - - Code Mnémonique : PLS16
 - Code ISIN : TN0007700032
 - Groupe de Cotation : 32
- Les 1 560 540 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.